



## **NOTE DE VEILLE DU SECTEUR ENERGETIQUE (Informations du 07 janvier 2010)**



### **PETROLE**

#### **Le pétrole monte à 83 dollars à New York**

(src : LesEchos)

Les cours du pétrole ont fortement progressé hier, et touché leur sommet depuis quinze mois grâce à un bon indicateur américain, malgré un rapport très mitigé sur les réserves pétrolières aux Etats-Unis. A New York, le baril de « brut léger texan » (WTI) est monté jusqu'à 83,18 dollars en clôture, un niveau plus vu depuis octobre 2008.

Les cours ont été soutenus par la vague de froid aux Etats-Unis, qui devrait entraîner une hausse de la demande de fioul, et par la hausse de l'indice des directeurs d'achats du secteur publié mercredi par l'association professionnelle ISM. Selon le

rapport du département américain de l'Energie (DoE), les réserves de brut ont progressé de 1,3 million de barils, lors de la semaine achevée le 1<sup>er</sup> janvier, malgré le froid. Les réserves de distillats ont certes un peu baissé (- 300.000 barils), mais la décreue massive (1,8 million de barils) escomptée par les analystes n'a pas eu lieu.

## **Echec des négociations avec la Biélorussie**

(src : RIA Novosti)

**La Russie a fait capoter les négociations sur les modalités de livraisons de pétrole qui se sont tenues mercredi à Moscou, a annoncé une source au sein de la délégation biélorusse.**

"La délégation biélorusse a négocié avec la partie russe toute la journée au ministère de l'Energie à Moscou. Les positions des deux pays étaient similaires", a déclaré la source.

Ensuite, les négociateurs russes se sont octroyés une pause pour faire un rapport au gouvernement. "A leur retour, ils ont dénoncé tous les accords obtenus et sont revenus au point de départ", stipule le communiqué.

Néanmoins, la délégation d'experts biélorusses reste à Moscou.

Jeudi 31 décembre, la Biélorussie et la Russie n'ont pas réussi, au cours de négociations à Moscou, à se mettre d'accord sur les conditions du commerce bilatéral de pétrole pour 2010.

Des médias internationaux ont rapporté dimanche en référence aux raffineries biélorusses qu'elles avaient cessé de recevoir du pétrole russe à partir du 1er janvier mais qu'elles avaient encore des stocks pour une semaine environ.



## **Italie : la BEI finance 2 gazoducs à hauteur de 300ME**

(src : BEI / ENI)

**La Banque européenne d'investissement (BEI) a signé fin décembre un contrat de financement à hauteur de 300 millions d'euros avec la compagnie pétrolière italienne ENI pour le compte de Snam Rete Gas, une société cotée à la Bourse de Milan et détenue à 52,54% par ENI.**

Le prêt de la BEI couvrira près de 50% du coût d'investissement pour la construction de 2 nouveaux gazoducs : l'un dans la région des Pouilles entre Massafra et Biccari; et l'autre en Lombardie entre Crémone et Sergnano. Il servira également à financer la transformation et la modernisation d'une station de compression de la société Melizzano.

Les projets financés par le prêt ont pour objectifs prioritaires de renforcer la capacité et la sécurité des approvisionnements du réseau gazier en Italie. Et ceux-ci afin de répondre à la demande croissante et de fournir une plus grande flexibilité opérationnelle.

## Inauguration d'un gazoduc entre l'Iran et le Turkménistan

(src : RiaNovosti)

Le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, a inauguré hier un nouveau gazoduc entre le Turkménistan, ex-république soviétique, et l'Iran, à l'affût de ressources gazières, alors que ses propres réserves, les deuxièmes du monde, sont encore inexploitées.

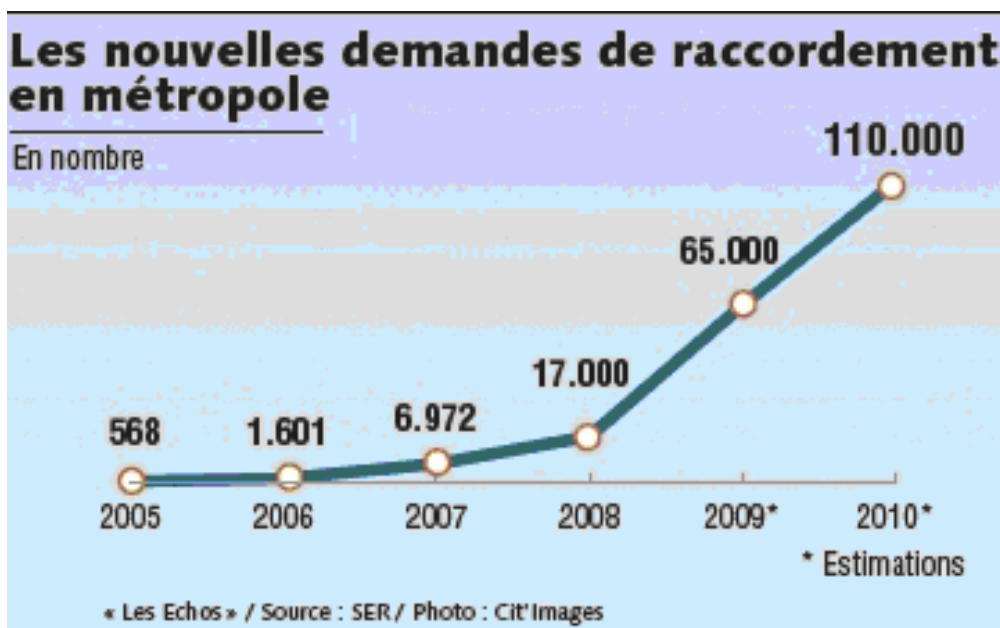
« Le gazoduc que nous inaugurons aujourd'hui portera nos relations à un autre niveau », a-t-il déclaré lors d'une cérémonie en présence du président turkmène, Gourbangouly Berdymoukhamedov, à Dovletabad.

## SOLAIRE

### Bras de fer sur les nouveaux tarifs de l'électricité solaire

(SRC :LesEchos)

Le gouvernement français n'a toujours pas publié les nouveaux prix de rachat de l'électricité photovoltaïque par EDF. Les acteurs de la filière s'opposent à ceux qui veulent éviter que les propriétaires d'installations solaires n'engrangent des « super-profits ».



Comment développer la filière solaire sans que cela coûte trop cher au consommateur ou au contribuable ? C'est l'épineuse question à laquelle est confronté le gouvernement. Si épineuse qu'il peine à prendre les décisions sur le sujet. En principe, l'arrêté ministériel fixant les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité que produiront les futures installations photovoltaïques - une donnée absolument essentielle pour l'avenir de la filière solaire française - devait paraître fin décembre, afin d'entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier. Mais ces tarifs, qui fixent les prix auxquels EDF sera obligé de racheter l'électricité produite par une installation photovoltaïque pendant vingt ans, se font toujours attendre. Depuis septembre, les versions se succèdent. Et l'arrêté définitif n'est pas encore signé, ni a fortiori publié

au « Journal officiel », au grand dam des professionnels de la filière, suspendus à cet arbitrage.

Le gouvernement réfléchit depuis des mois à la question. En septembre, le ministère de l'Ecologie avait présenté publiquement un projet d'arrêté sur le sujet, avant de revoir sa copie à plusieurs reprises. Ce nouveau délai est symptomatique du bras de fer entre les acteurs de la filière et ceux qui souhaitent éviter que les propriétaires d'installations photovoltaïques n'enregistrent des « super-profits » grâce à des subventions publiques.

### **Baisse du prix des équipements**

Mi-décembre, le gouvernement avait déjà modifié son projet à la suite d'un avis de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui soulignait la rentabilité élevée qu'auraient les installations photovoltaïques avec le nouveau tarif, et son coût pour la communauté. Le déficit entre le prix de l'électricité photovoltaïque payée par EDF et facturée aux particuliers est en effet couvert via une contribution au service publique de l'électricité (CSPE). « *Une rentabilité des capitaux investis de 7 à 8 % constitue déjà une mesure très incitative* », estime la Commission dans son avis, qui n'a pas été publié officiellement. Or « *pour les particuliers, le taux de rentabilité interne des projets est, en moyenne de 15,2 %* », ajoute la Commission. Un chiffre jugé « *délirant* » par certains acteurs qui considèrent qu'il ne tient pas compte des coûts de financement du capital.

Pour autant, tout le monde s'accorde à penser que la forte baisse du prix des équipements photovoltaïques (de l'ordre de 30 % en 2009) justifie une diminution des tarifs de l'électricité qu'ils permettent de fabriquer. Reste à trouver le bon curseur. Quels qu'ils soient, les nouveaux tarifs ne concerneront pas en tous les cas les installations déjà en service.

Aujourd'hui, la filière se dit tout à fait sereine sur le résultat des courses. « *Le 22 décembre, le gouvernement a présenté un projet d'arrêté extrêmement détaillé au Conseil supérieur de l'énergie. Je n'imagine pas que cet arrêté ne soit pas publié à quelques modifications de détails près* », a expliqué le président du syndicat des énergies renouvelables, André Antolini, sur LCI. Ce projet d'arrêté prévoit un tarif de rachat de 0,58 centimes d'euros par kWh pour les installations « *intégrés au bâti* », c'est-à-dire assurant une étanchéité de la toiture, montées sur des habitations, des bureaux, des bâtiments d'enseignements ou de santé. Le tarif descend à 0,50 centimes d'euros par kWh pour les autres sites. Enfin, un tarif intermédiaire est créé pour les bâtiments avec « *intégration simplifiée* », c'est-à-dire lorsque les panneaux sont simplement posés sur la toiture, mais ne garantissent pas d'étanchéité, comme les hangars agricoles. Selon certains spécialistes, le retard dans la publication de la décision serait en particulier lié aux interrogations du gouvernement sur la régionalisation des tarifs des centrales photovoltaïques au sol. En septembre, le ministère de l'écologie avait publié un projet d'arrêté, qui marquait l'instauration d'une modulation des tarifs de rachat des installations au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc. Cette disposition visait à atteindre une meilleure modulation géographique des centrales au sol. Elle a notamment été défendue par EDF Energies Nouvelles, qui a joué un rôle décisif dans la création d'une usine de panneaux solaires de First Solar en France. Mais cette stratégie ne fait pas forcément l'unanimité. « *Au sein de la filière comme de l'Etat, deux visions s'affrontent. Ceux qui défendent une vision centralisatrice du photovoltaïque avec la création de centrales au sol, et les tenants de la décentralisation qui misent plutôt sur une multiplication des installations sur*

toiture. Ces deux visions ne sont pas forcément incompatibles, mais elles nécessitent de faire des choix budgétaires », explique un expert. Après l'échec de la taxe carbone et à quelques mois des élections régionales, la mise en oeuvre d'un arrêté « moins écologique » peut aussi susciter des interrogations sur le plan politique. De quoi se donner quelques jours de réflexion de plus avant de prendre une décision.

## **ENERGIES RENOUVELABLES**

### **France: suivre la croissance de l'éolien et du solaire**

(src : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire)

**Jean-Louis Borloo a présenté, le 30 novembre, le premier tableau de bord chiffré permettant de suivre la production et le raccordement au réseau électrique, région par région, de l'énergie éolienne et photovoltaïque. Celui-ci sera désormais publié tous les trois mois.**

Mesurer la production d'énergie des parcs éoliens et photovoltaïques : c'est ce que permet le nouvel outil, baptisé IPES (Insertion de la production éolienne et photovoltaïque dans le système), du gestionnaire de transport d'électricité RTE (Réseau de transport d'électricité) basé à Toulouse.

Le système IPES possède huit centres de "dispatching" dont celui de Saint-Denis en région parisienne. Ce dispositif permet d'observer et de prévoir quasiment en temps réel, la production d'électricité du parc éolien français.

"Nous sommes dans une dynamique de forte croissance des énergies renouvelables, et même dans une croissance exponentielle dans le solaire. Cela se traduit par des investissements industriels", a déclaré Jean-Louis Borloo.

### Chiffres clés au 30 juin 2009

#### **Éolien :**

- Puissance raccordée : 4 003 MW (+13 % par rapport au 31 décembre 2008) pour 625 installations.
- 465 MW raccordés au cours du 1er semestre 2009 (+36 % par rapport au 1er semestre 2008)
- 3,3 TWh produits au cours du 1er semestre 2009 en métropole (+22 %% par rapport au 1er semestre 2008).

#### **Photovoltaïque :**

- Puissance raccordée : 135 MW (+66 % par rapport au 31 décembre 2009) pour 24 583 installations
- 54 MW raccordés au cours du 1er semestre 2009 (+ 265 % par rapport au 1er semestre 2008)

## Un cerf-volant sous-marin pour produire de l'énergie

(En savoir +)

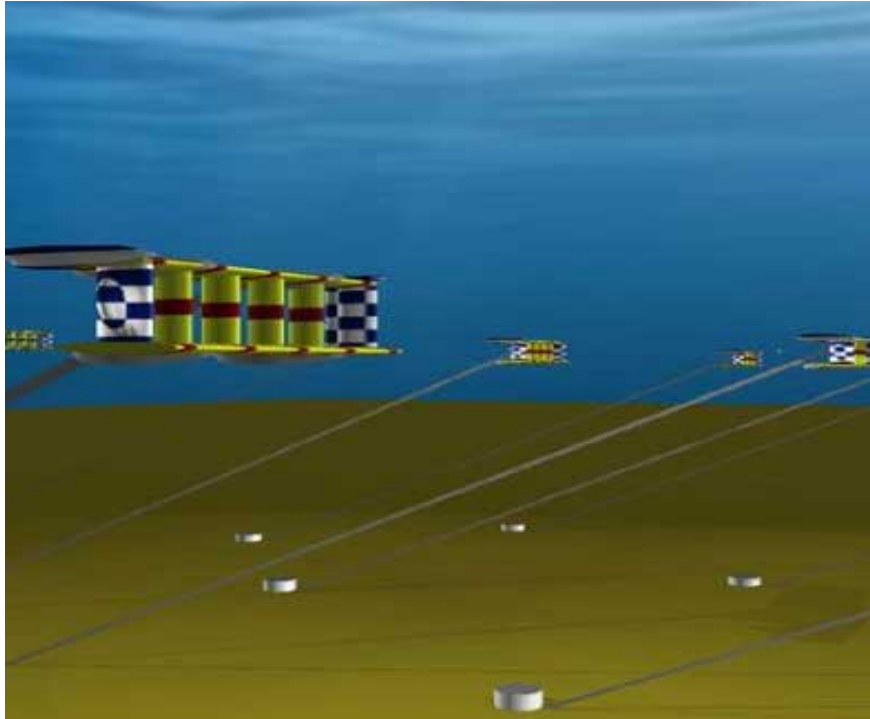
**La société SeaKinetics a développé un générateur d'énergie breveté qui fonctionne grâce au concours des marées et des courants marins. Baptisé "hydroWing", le dispositif est amarré et immergé à des profondeurs variables pouvant descendre jusqu'à 150 mètres.**

L'HydroWing ressemble un peu à un cerf-volant biplan attaché par un câble d'amarrage à environ 25 mètres de profondeur bien en deçà de l'action des vagues (et des navires), mais bien au-dessus des courants d'eau qui se déplacent lentement à proximité des fonds marins.

Des turbines axiales couvrant toute la largeur sont placées entre les ailes (ou hydroptères) et tournent autour de leur axe. L'HydroWing est équipé de la technologie VaSaF (Variable Angle Slotted Augmentation Flaps) qui permet de fournir la portance nécessaire pour maintenir l'engin à son maximum d'exploitation.

Les principaux avantages du concept "HydroWing" sont présentés ci-dessous :

- Le dispositif est submergé à une profondeur assez importante afin de pouvoir obtenir une quantité optimale d'énergie.
- L'HydroWing est déployable sur presque tous les sites en raison de sa capacité à opérer dans les eaux profondes.
- Comme le système est submergé, les appareils sont sécurisés contre les tempêtes, la force des vagues et même les débris. A une profondeur de fonctionnement de plus de 30 mètres au-dessous du niveau des mers, le générateur HydroWing ne présente aucun obstacle ou danger potentiel pour la navigation.
- La technologie "hydroptère" offre un moyen efficace d'atteindre le niveau de profondeur désiré permettant ainsi aux turbines de fonctionner dans une position optimale face au passage du courant.



Un programme en cours a pour objectif de construire 25 engins HydroWing capables de produire 1,3 MW sur le site de test (EMEC) en Ecosse. Cela implique une série d'essais en bassin afin d'optimiser la conception.

## ENVIRONNEMENT

### La Taxe Carbone nuit à la compétitivité pour l'UFIP

(src : UFIP)

**Pour l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP), appliquer une taxe carbone aux raffineries françaises en plus des quotas CO2 européens aurait des conséquences désastreuses sur la compétitivité d'un secteur fortement menacé.**

Après la décision du Conseil constitutionnel conduisant à revoir le champ d'application de la taxe carbone, l'UFIP tient dans un communiqué à souligner les points suivants :

- la mise en œuvre du système de quotas fixé par la directive européenne sur les émissions de gaz à effet de serre n'est pas gratuite. Depuis 2005, ce système impose un plafond des émissions de CO2, qui induit des investissements importants ;
- imposer une taxe carbone aux raffineries françaises déjà soumises aux quotas européens reviendrait à leur imposer une double taxation économiquement insupportable pour un secteur lourdement déficitaire ;
- une taxe carbone s'ajoutant à un système de quotas pénaliserait la compétitivité du raffinage français qui ne pourrait en aucun cas en répercuter le coût sur un marché international ouvert ;

- la mise en œuvre d'une nouvelle taxe carbone mettrait en danger plusieurs raffineries françaises. Cela entraînerait la suppression de nombreux emplois, directs et indirects, et contraindrait le pays à importer des produits fabriqués dans des pays où aucune taxe carbone n'est en vigueur.

Par ailleurs, l'UFIP demande que la mise en place d'une éventuelle taxe carbone appliquée à l'industrie du raffinage soit reportée jusqu'à ce qu'un système soit trouvé pour éviter de graves répercussions économiques et sociales.

« *Dans cette perspective, nous sommes prêts à travailler avec toutes les parties prenantes* » indique Jean-Louis Schilansky, Président de l'Union Française des Industries Pétrolières.